

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 21 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 21 janvier à 17 H 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 16 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	13

Nombre de voix pour :	11
Nombre de voix contre :	
Nombre d'abstentions :	02

**Présents :** Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Marie-Paule ROGOU, Jean-Louis SERRES  
**Excusés/pouvoirs :** Cécile LAPEYRE (pouvoir donné à MP. ROGOU), Frédérique PRAL (pouvoir donné à S. PATRAS), Jérémy SARRAZIN (pouvoir donné à J. LAPEYRE)

**Secrétaire de séance :** Alain MANIVEL

**Objet : Désignation des représentants de la commune du Dévoluy au sein de l'association NADS**

**Considérant** les démissions survenues au sein du conseil municipal,

**Considérant** les élections complémentaires du 08 janvier 2023,

**Considérant** l'élection de Mme le Maire le 14 janvier 2023 suite à la démission de Mme le Maire le 08/11/2022,

Nordic Alpes du Sud (NADS) est une association qui œuvre pour le développement touristique et la promotion des activités nordiques sur les départements des Hautes-Alpes, des Alpes de Hautes-Provence et des Alpes Maritimes.

La Commune du Dévoluy adhère à cette association pour la saison 2022/2023 par délibération n° 2022-150 du 18/11/2022 qui a autorisée la 1<sup>ère</sup> adjointe pour le maire démissionnaire à signer la convention liant les deux parties.

Dans ladite convention il est demandé par NADS que soient désignés deux représentants de la commune (1 titulaire et 1 suppléant). Ils auront pour mission de représenter la commune au sein des instances de l'association.

Sont proposés :

- Titulaire : Stéphane PATRAS
- Suppléant : Tristan CALAMITA

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Désigne** pour représenter la commune du Dévoluy au sein de l'association Nordic Alpes du Sud :
  - Titulaire : Stéphane PATRAS
  - Suppléant : Tristan CALAMITA
- **Dit** que les représentants susmentionnés devront principalement assister aux assemblées générales de NADS

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 30-01-2023  
Publié le : 30-01-2023  
Affiché le : 30-01-2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Alexandra BUTEL

